

## Des postes statutaires maintenant !

N°9

Le budget 2023 de l'Éducation nationale a été adopté à grand coup de 49.3.

Depuis la rentrée 2022, le constat est accablant ! Les postes et les personnels manquent, les classes sont souvent surchargées, les problèmes de remplacement surgissent, l'enseignement spécialisé est réduit à peau de chagrin...

Mais pour le ministre, bien déterminé à poursuivre l'entreprise de démolition de ses prédécesseurs, cela ne suffit pas puisque 2000 nouveaux postes d'enseignants seront supprimés :

- 1 000 dans le premier degré public
- 500 dans le second degré public, qui se rajoutent aux 7900 postes supprimés depuis 5 ans
- 500 dans l'enseignement privé.

### Un budget 2023 qui supprime les postes

Aucune création de postes dans les autres corps, alors que l'École manque de tout (personnels administratifs, infirmiers, médecins, assistants sociaux, personnels de direction...).

Pour la FNEC FP-FO, alors que les conditions de travail sont déjà intenables dans les écoles, les établissements et les services, ces annonces constituent une provocation.

**Annulation des suppressions de postes !**  
**Ouverture de tous les postes nécessaires et recrutement de personnels sous statut !**

### Recrutement de tous les personnels sous statut dans tous les corps

La FNEC FP-FO revendique le recrutement de tous les personnels inscrits sur listes principales et complémentaires, le ré abondement des listes complémentaires et la mise en place de concours exceptionnels si nécessaire.

Le ministre ne peut pas continuer à ignorer la situation vécue et subie par les personnels dans les écoles et établissements, administratifs dans les services, les secrétariats de circonscription, les CIO, les collèges et les lycées. Une situation de surcharge et de désorganisation du travail qui atteint un niveau insoutenable.

Il ne peut pas ignorer le manque criant de personnels infirmiers de l'Éducation nationale, médecins, assistants sociaux ...

**La FNEC FP-FO exige l'arrêt de l'obligation vaccinale et la réintégration de tous les personnels suspendus !**

**La FNEC FP-FO exige le recrutement immédiatement des personnels sous statut, la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent, alors que certains sont reconduits sur des missions permanentes depuis des années.**

"1 ENSEIGNANT  
DEVANT CHAQUE CLASSE"



colm

## Recrutement et ré-abondement de toutes les listes complémentaires

En 2022, suite à la mobilisation, le ministre et le Premier ministre ont été contraints de concéder le recrutement de la totalité des plus de 800 candidats aux concours inscrits sur la liste complémentaire dans le 1<sup>er</sup> degré afin de répondre aux problèmes de remplacement. Ce recours aux listes complémentaires, qui était refusé par le ministre depuis plusieurs années, est à mettre au crédit de la mobilisation et de la revendication constamment réaffirmée par la FNEC FP-FO.

Durant tout l'été, les candidats sur liste complémentaire se sont mobilisés pour être recrutés en se rassemblant, avec la FNEC FP-FO, devant les rectorats de Caen, de La Réunion, devant la préfecture d'Angers... en rédigeant une pétition qui a obtenu aujourd'hui plus de 10.000 signatures.

Fin août 2022, 135 candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires se sont réunis avec les organisations syndicales. Ils ont adopté à cette occasion un courrier au ministre rappelant leur exigence de recrutement sous statut de la totalité des listes complémentaires, courrier auquel la FNEC FP-FO s'est immédiatement associée. A la rentrée, le ministre a été contraint de recruter plus de la moitié de la liste complémentaire du premier degré.

**Après cette première avancée, la FNEC FP-FO exige du ministre qu'il procède au recrutement immédiat de la totalité des candidats aux concours inscrits sur liste complémentaire, dans tous les corps, ainsi que leur ré-abondement.**

## Les causes de la pénurie de personnel sont connues

Le ministre Ndiaye a déclaré lors de la rentrée : « *Nous faisons au mieux, nous devons faire avec la situation qui est tendue...* » Mais d'où vient la « situation » ? Elle ne tombe pas du ciel, c'est le résultat de la politique menée depuis des années et avec laquelle le même ministre refuse de rompre !

4000 postes n'ont pas été pourvus dans les concours d'enseignement du premier comme du second degré. Le ministère accentue encore la casse du statut en organisant des « job dating » pour recruter des contractuels !

Pour la FNEC FP-FO, il n'y a aucune fatalité à cet effondrement de candidats aux concours. Il y a des mesures précises et connues de tous qui ont provoqué cette situation :

- la mastérisation des concours à laquelle la FNEC FP-FO s'était opposée
- la réforme Blanquer des concours, avec un recrutement post BAC+5, qui assèche encore plus le vivier des candidats
- le blocage quasi ininterrompu de la valeur du point d'indice depuis 2010 générant un effondrement du pouvoir d'achat des fonctionnaires et donc des enseignants
- la multitude des réformes qui ont dégradé les conditions de travail des personnels et saccagé l'École publique.

**La FNEC FP-FO revendique le retour à un recrutement statutaire à Bac +3 (Bac +4 pour l'agrégation) avec formation professionnelle sous statut ! Mise en place de concours exceptionnels tout de suite !**

## Combattre les contre-réformes et exiger les postes nécessaires

Pour supprimer les postes ou ne pas créer les postes nécessaires, le gouvernement, dans la continuité des gouvernements précédents, a mis en place des réformes et des lois qui visent à supprimer des classes, des heures de cours, du temps d'enseignement.

Pendant la pandémie, le gouvernement a développé le téléenseignement, les demis-jauges, au lieu de créer les postes nécessaires pour alléger les effectifs.

La loi ORE a institué Parcoursup qui constitue un outil pour sélectionner, trier socialement, et barrer l'accès de milliers de jeunes à une formation universitaire. C'est une machine à vider les universités et supprimer les postes d'enseignants-chercheurs.

La réforme du Lycée et du baccalauréat a réduit voire totalement supprimé les heures de cours dans des matières emblématiques comme les mathématiques par exemple. Ces réformes ont permis au gouvernement de supprimer des milliers de postes dans le second degré.

La loi Pénicaud qui remet en cause la formation professionnelle sous statut scolaire et développe l'apprentissage aux mains du patronat permet de supprimer des postes de professeurs de lycées professionnels.

**La FNEC FP-FO n'accepte pas ces réformes et revendique l'abrogation de Parcoursup, de la réforme du lycée, le retour à un baccalauréat examen ponctuel, anonyme et terminal, l'abrogation de la loi Pénicaud et de la réforme Macron-Grandjean des lycées professionnels.**

## La mastérisation et la réforme Blanquer assèchent les concours

En 2009-10, la FNEC FP-FO a été la seule à demander l'abandon de la mastérisation de la formation et des concours d'enseignement, qui a eu pour conséquence de diviser le nombre de candidats aux concours par deux. Cela a développé de fait la contractualisation, ce qui s'inscrit parfaitement dans la mécanique de la loi de transformation de la Fonction publique ! Il faut par ailleurs noter qu'il n'y a bien souvent pas de candidats pour ces postes de contractuels précaires, et pour cause !

**Les promoteurs de la mastérisation vantaient la « revalorisation des salaires à l'entrée dans le métier ». 12 ans plus tard, la titularisation s'effectue à BAC + 6 et le salaire du néo-titulaire s'élève royalement à 1,2 SMIC ! La FNEC FP-FO revendique l'abandon de la mastérisation.**

(\*) : Lors de l'examen des textes sur la mastérisation, au Comité Technique Paritaire Ministériel du 28 mai 2009, au Conseil supérieur de l'Éducation du 11 juin, au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État du 16 juin, seule FO a non seulement voté contre chacun des projets de décrets, mais maintenu son exigence de maintien du recrutement à bac+3 sans mastérisation de la formation. Les organisations (en particulier la FSU) qui n'ont pas voté contre tous les projets de décrets au CTPM, au CSE puis au CSFPE ont pris une lourde responsabilité.

## Retrait de la réforme Blanquer des concours

Lors du CTM du 8 juin 2022, la FNEC FP-FO a proposé un vœu pour revendiquer le retrait de la réforme Blanquer du concours qui repousse d'un an (fin de master 2) l'accès au concours, qui place à temps complet une majorité de stagiaires, qui instaure les étudiants contractuels alternants, exploités et sous-payés, en lieu et place de personnels sous statut.

La FSU, la CFDT ont refusé de prendre part au vote. l'UNSA et la CGT se sont abstenus. La FNEC FP-FO réaffirme sa revendication d'abrogation de la réforme Blanquer des concours.

## Concours exceptionnel pour les contractuels

Le ministère a annoncé, fin août, l'organisation d'un concours exceptionnel accessible au niveau BAC+2 exigé pour devenir contractuel, répondant en ce sens à une revendication portée par la FNEC FP-FO. Néanmoins ce concours serait réservé aux seuls enseignants contractuels du 1<sup>er</sup> degré des académies de Créteil, Versailles et la Guyane ! Le ministre annonce déjà un faible nombre de places : 200 à Créteil, 120 à Versailles et 50 en Guyane !

De plus, à la revendication portée par la FNEC FP-FO de créer ce concours exceptionnel pour les contractuels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, le ministre persiste et signe : il n'y en aura pas !

A cela s'ajoute le fait de devoir justifier de « 18 mois d'enseignement dans les 3 dernières années de façon continue ou discontinue. »

La FNEC FP-FO a introduit un amendement lors du comité technique ministériel du 26 octobre 2022 visant à supprimer la clause des 18 mois. La FSU, l'UNSA, la CFDT et le SNALC ont voté contre. La CGT s'est abstenue. La FSU a voté contre le décret mettant en place ce concours exceptionnel car elle est opposée au niveau de recrutement. La FNEC FP-FO s'est quant à elle abstenue, car le champ des personnels concernés est bien trop restreint. La FNEC FP-FO revendique la titularisation immédiate de tous les contractuels qui le souhaitent.

## RENTÉE

PAP NDIAYE CHERCHE ENCORE  
4000 PROFS



### Mise en place immédiate de concours exceptionnels avec recrutement dès Bac + 3 pour les enseignants

Lors du CTM du 8 juin 2022, la FNEC FP-FO a proposé un vœu demandant la mise en place de concours exceptionnels à BAC+3 : « Les organisations syndicales du CTMEN ont pris connaissance du nombre historiquement bas et inquiétant de candidats admissibles dans plusieurs concours de recrutement des personnels enseignants, dans le 1<sup>er</sup> comme dans le 2<sup>nd</sup> degré. La rentrée s'annonce catastrophique. Après l'académie de Versailles, c'est au tour de celle d'Amiens de décider d'un recrutement « express » d'enseignants par le biais de « job dating ». Nos organisations syndicales défendent l'École publique et s'opposent à la contractualisation massive dans l'Éducation nationale. De manière exceptionnelle, elles demandent l'organisation dans les plus brefs délais, avant la fin de l'année scolaire, de concours supplémentaires de recrutement, ouverts aux étudiants de niveau L3, afin d'élargir le vivier des candidats potentiels et de permettre que les postes vacants soient pourvus par des enseignants sous statut, avec la mise en place d'une formation permettant, notamment, à ces lauréats fonctionnaires stagiaires de valider à terme une équivalence M2. »

La FSU, l'UNSA et la CFDT ont voté contre ce vœu. La FNEC FP-FO est reçue en audience au ministère le 15 novembre 2022 et portera à nouveau cette revendication.

### RENTÉE SCOLAIRE: L'ÉDUCATION NATIONALE PEINE À RECRUTER



La FNEC FP-FO réaffirme ses revendications :

- Création de tous les postes nécessaires !
- Utilisation de l'intégralité des listes complémentaires et leur ré-abondement !
- Recrutement statutaire à Bac+3 (Bac+4 pour l'agrégation) avec formation professionnelle sous statut ! Mise en place de concours exceptionnels tout de suite !
- Titularisation immédiate de tous les contractuels qui le souhaitent !
- Réintégration de tous les personnels suspendus !
- Un statut pour les AESH et les AED !
- Ouverture immédiate de négociations pour la revalorisation du point d'indice de 25% !

La FNEC FP-FO invite tous les personnels qui exigent le recrutement de personnels sur postes statutaires à se saisir des élections professionnelles en votant et faisant voter du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 pour les listes de la FNEC FP-FO et ses syndicats.